

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 060-266004142-20230413-DEC_130423_N12-AU



CCAS de MONTATAIRE
Service réussite éducative
Décision n°2023- 12

Ateliers de dramathérapie à destination des enfants de la réussite éducative – Judith De Chevigny
dramathérapeute

Fait à Montataire, le 13 avril 2023

DÉCISION DU PRÉSIDENT

**Ateliers de dramathérapie à destination des enfants de la réussite éducative
Judith De Chevigny dramathérapeute**

Le Président du CCAS de Montataire,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 3 juillet 2020 portant sur la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 13 janvier 2023 précisant les actions validées dans le cadre du programme de réussite éducative pour l'année 2023

Considérant celles visant à favoriser l'expression orale des enfants et à renforcer leur estime de soi,

Considérant la proposition de Judith De Chevigny dramathérapeute d'intervenir auprès des enfants et de leur famille dans le cadre de la réussite éducative,

DÉCIDE

Article 1 : de prendre en charge, dans le cadre de parcours collectifs de réussite éducative des ateliers de dramathérapie proposés par Judith DE CHEVIGNY dramathérapeute.

Article 2 : Les séances se dérouleront chaque mercredi du mercredi 3 mai au mercredi 5 juillet 2023 de 11h00 à 12h30 pour les enfants des classes élémentaires.
L'ensemble des séances se déroula au gymnase Paul Langevin à Montataire.

Article 3 : le CCAS de Montataire paiera à par mandat administratif la somme de **1 750 €** pour 10 séances.

Ce montant comprend les déplacements, la préparation, la prise en charge du groupe ainsi que la rédaction des bilans à destination de la coordonnatrice.

Pour la période considérée la prestation ne pourra pas dépasser la somme de 1 750 €.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 060-266004142-20230413-DEC_130423_N12-AU

S²LO

CCAS DE MONTATAIRE
Service réussite éducative
Décision n° 2023 - 12

Ateliers de dramathérapie à destination des enfants de la réussite éducative - Judith De Chevigny
dramathérapeute

Article 3 : une convention sera établie pour la période du mercredi 3 mai au mercredi 5 juillet 2023. Cette dernière précisera en détails les modalités d'organisation et de prise en charge des enfants. La prestation de Judith De Chevigny fera l'objet d'un suivi ainsi que d'un bilan. Des points d'étape seront organisés avec la coordonnatrice du programme de réussite éducative.

Article 4 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Senlis

Article 5 : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Monsieur le directeur adjoint des services,
- Madame la coordonnatrice du dispositif de réussite éducative,
- Madame l'intervenante en dramathérapie.

C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale
2 Rue Armand Desnosse
60160 MONTATAIRE
Tél. : 03 44 27 55 31
Fax : 03 44 27 09 59

Le Président du CCAS,

Jean-Pierre Bosino

